

La souveraineté du peuple et la démocratie en France

D'une part, la France, connue comme étant le pays des Lumières, projette l'image de sa politique démocratique exemplaire et sans failles. Nous verrons ici comment s'est construite au fil du temps la démocratie française basée sur la Constitution et qu'il ne faut pas confondre avec d'autres, comment fonctionne-t-elle grâce au maillon de citoyens actifs et divers, etc.

D'autres part, nous verrons comment les démocraties sont aujourd'hui confrontées à de nombreux problèmes qui ont tendance à remettre en cause la légitimité de ces dernières en plus de leur efficacité. L'enjeu est donc de protéger la démocratie, ou bien de la repenser, face à l'abstentionnisme, le désintéressement à la vie politique, la montée en puissance de partis anti-républicains d'extrême droite et la volatilité électorale.

1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est publiée, c'est le réel commencement d'une nouvelle ère où la République Française (à partir de 1792) fait "régner" le peuple à différentes échelles. S'en suivront bien d'autres textes dont l'objectif est d'affirmer et donc de protéger les droits des citoyens: le préambule de la **Constitution** de la IVème République de 1946, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (ONU), la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 (CEDH), et en dernier lieu la Charte de l'environnement (intégrée dans le préambule de la Constitution en 2005), etc. Dans la république qu'est la France, les citoyens ont en effet le droit de s'adresser à des **juges** indépendants ou à la Cour européenne des droits de l'homme s'ils considèrent qu'un de leur droit a été bafoué. De plus, ces mêmes citoyens ont aussi accès au suffrage universel, ce qui signifie qu'ils ont le pouvoir de voter, afin de choisir des représentants qui semblent partager leurs propres convictions. Aujourd'hui, le modèle français (mais aussi ceux Américain ou Allemand) est bien différent de la fameuse monarchie française, laissant une place bien plus importante aux citoyens, même si, il faut le dire, certains problèmes d'inégalités et de massifs mouvements de mécontentement subsistent.

Plusieurs questions se posent alors, et nous tenterons de trouver des pistes de réponses afin de comprendre plus en profondeur quelles sont les complications que rencontrent le si utopique modèle démocratique français.

La souveraineté du peuple: droit de suffrage ; séparation des pouvoirs ; protection des libertés

Dès les premières lignes de la Constitution française actuelle, celle de la Vème République, se dégage un terme, qui s'avère donc central: "le peuple". Je cite ici la constitution; article 2 : "le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple". On ne peut faire plus clair, la France revendique la souveraineté du peuple sur l'État. Pour faire appliquer ce principe fondamental qui rime d'ailleurs avec celui d'égalité (certains parleront même de cette cohésion comme d'une forme de fraternité) l'article numéro 3 pose des explications plus précises. C'est ici qu'est introduite la loi du suffrage universel: "la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum". La souveraineté est indivisible, elle est construite par un groupe immense

de personnes qui témoignent de différentes opinions, de différentes histoires qui construisent main dans la main un Etat qui leur ressemble au maximum, à tous (“aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s’attribuer l’exercice”).

Pour arriver à ce stade, celui où tous les citoyens français en âge de voter ont le droit et même le devoir de prêter leur voix durant les élections, le chemin fut pourtant long. Il y a 125 ans, les Néo-Zélandaises sont les premières femmes à gagner le droit de vote dans leur pays, en France, les femmes devront attendre encore presque 100 ans pour acquérir le même droit, qui nous paraît pourtant aujourd’hui iné. Le 29 avril 1945 les Françaises ont pour la première fois la chance de se rendre aux bureaux de vote, une activité auparavant réservée aux hommes. Avant cela, c’était depuis toujours que les femmes ne semblaient pas avoir leur mot à dire dans les affaires politiques (encore aujourd’hui, on entend d’ailleurs le terme “homme politique” mais jamais “femme politique”), ce printemps là sonna alors comme une sorte de libération de la parole, un nouveau souffle pour la démocratie française. En effet, la démocratie vient des termes latins : territoire et peuple, jusqu’à présent les femmes n’étaient elles donc pas une partie du peuple? En tous cas, c’est avec hésitation mais fierté que les femmes s’introduisent dans la politique française. Elles apporteront un tas de questions que les hommes ne soupçonnait pas vraiment à cette époque; elles étaient les premières à vivre la vie quotidienne et tous les petits désagréments qui l’accompagnent et ont donc pu faire émerger des questions banales mais essentielles comme celles de l’éducation, de l’alcoolisme, de la défense des familles nombreuses ou encore de la question du travail des femmes en dehors du foyer.

Cet exemple concret montre avec pertinence à quel point chaque individu est utile à la construction d’un solide Etat français; homme, femme, jeune, personne âgé, immigré, tous ont un point de vu à donner et des propositions à faire. C’est pourquoi, il est important de saisir cette chance dès que possible en allant voter dès sa majorité même si parfois, le vote peut paraître superficiel si les candidats ne satisfont pas ce que le peuple recherche...

Afin d’exemplifier la capacité de l’Etat français à protéger (ou non) les libertés de ses citoyens, nous étudierons divers avis concernant un sujet d’actualité: la loi “sécurité globale”. Il s’agit l’article 24 qui punit de 45 000 euros d’amendes et un an de prison la diffusion de "l’image du visage ou tout autre élément d’identification" d’un policier ou gendarme en fonction, dans le but de "porter atteinte à son intégrité physique ou psychique". Autour de ce **projet de loi**, qui dès sa première lecture à l’Assemblée nationale fut adoptée, a déclenché une tornade médiatique entre les citoyens et les gouvernants. En effet, plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés mardi 17 novembre aux abords de l’Assemblée nationale pour contester la proposition de loi de “sécurité globale” (il est notable qu’en manifestant, ces citoyens utilisent le droit de manifester leurs opinions). D’après eux, cette proposition de loi porte atteinte à la **liberté d’information**... elle entraverait les journalistes dans leur métier, se trouvant contraint à censurer certaines preuves et informations cruciales qui font pourtant bien parties de l’actualité.

Bien que l’objectif principal de cette nouvelle législation soit d’établir un cadre juridique approprié pour garantir la sécurité des citoyens et des forces de l’ordre, et pour leur permettre d’intervenir plus efficacement dans la situation de crise, l’article 24 a fait l’objet de discussions très approfondies et cela même au delà des frontières françaises. Le but semble être d’interdire la diffusion de tout contenu identifiant les services de l’ordre en activité et donc de cacher certaines actions inappropriées. D’ailleurs, au cours de diverses mobilisations, les journalistes ont été témoins de nombreux **abus de pouvoir** et violences de

la part des forces de l'ordre sur les manifestants causant parfois des blessés. La proposition de loi a valu à Emmanuel Macron un sévère **rappel à la loi** par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU : « L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques ». La France est donc sous surveillance suite à ce projet de loi *borderline* qui tracasse les citoyens, se sentant privés de droit mais aussi le **conseil de l'Union Européenne** qui tient à ses valeurs auxquelles la France devrait s'accrocher même en tant de crise. Le porte-parole a d'ailleurs rappelé à cette occasion "les États membres doivent respecter le principe de proportionnalité et trouver le juste équilibre entre la garantie de la sécurité publique et la protection des droits et des libertés des citoyens, y compris la liberté d'expression, la liberté des médias, la liberté d'association, le droit au respect de la vie privée et l'accès à l'information".

En conclusion, Reporter Sans Frontières a établi un classement qui montre très clairement le problème de la France éclairé par la loi "sécurité globale". En 2020, la France se place seulement à la 34ème position dans le classement mondial sur la liberté de la presse et ce rang ne semble pas s'améliorer au fil des années... Le Pays des **Lumières** et l'ère de la démocratie exemplaire française est-elle passée? Difficile de le dire cependant certains points alertent les différents acteurs, il serait donc important de placer à nouveau le bien être citoyen au centre de la politique afin de calmer les agitations (qui ne sont en réalité que la traduction de l'agacement général). En dialoguant, certaines inégalités perçues par le plus grand nombre peuvent tout de même être minimisées (la nécessité de protéger les journalistes présents dans les manifestations fut reconnue par Gérald Darmanin même si le texte de loi reste aujourd'hui ambigu).

« Dans un état bien ordonné, la liberté de la presse doit être illimitée pour les écrivains qui surveillent les fonctionnaires publics. »

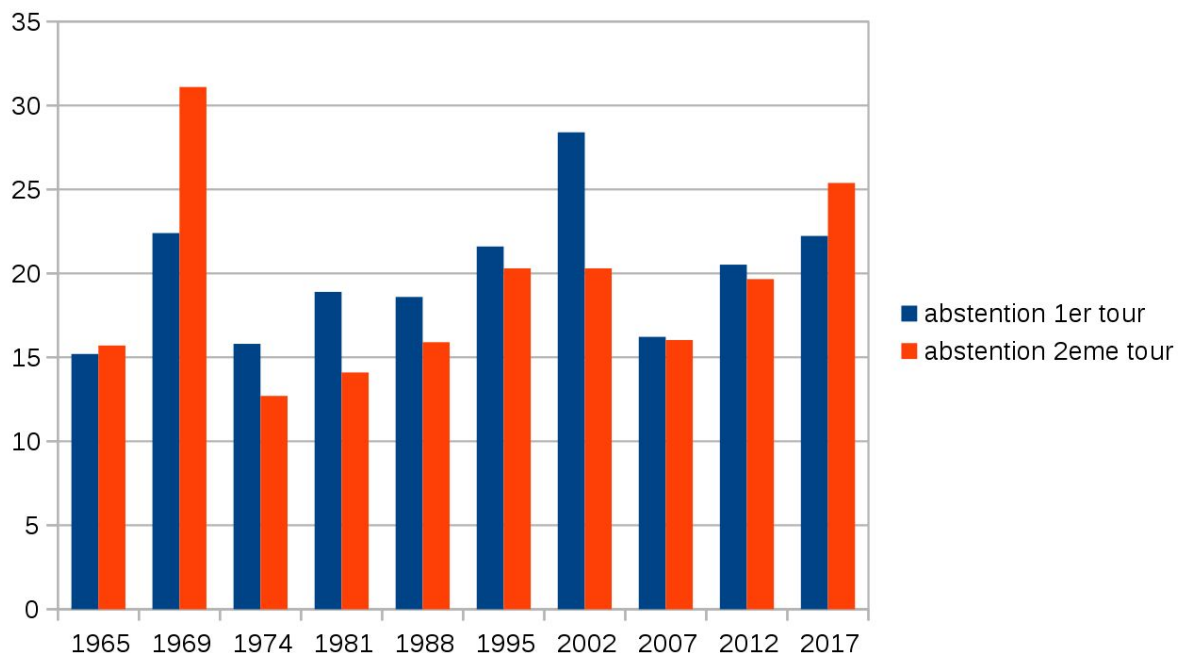
JEAN-PAUL MARAT, Les chaînes des l'esclavage, 1774

Les élections ont une importance capitale dans notre démocratie: elles déterminent ceux qui vont nous gouverner dans les années à venir. La plus importante de ces élections pour les français est **l'élection présidentielle**. Elle a lieu tous les 5 ans et c'est elle qui réunit le plus grand nombre de votants, dans la mesure où le taux **d'abstentionnisme** est le moins élevé par rapport aux élections municipales, régionales etc.

C'est donc aux élections, notamment présidentielles, que les électeurs vont élire le ou la personne qu'ils jugent la plus apte à les représenter, du moins c'est l'idée. En effet, l'information qui circule, surtout depuis la démocratisation des **médias** (4ème pouvoir) amène les électeurs à voter, non pas pour celui qui partage leur valeur, mais pour celui qu'ils pensent éligible. C'est-à-dire qu'ils votent par défaut, le plus souvent pour empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir, phénomène très observé ces dernières années. Ou alors ils ne votent pas du tout, car ils ne se sentent pas représentés, par les possibilités offertes au premier ou second tour, ou par le système politique en général. Par exemple, le président actuel, élu en 2017 a gagné les élections avec 66% des votes. Des votes exprimés. Il a en

réalité été élu par 20.7 million de français, ce qui représente moins de la moitié des 47 millions d'inscrits. Marine Le Pen, l'opposante au second tour, a quant à elle récolté 10 millions de voix. C'est donc au totale seulement 35,5 millions de français qui ont voté, sur les 47.5 millions d'inscrits. Quel est le choix des autres inscrits? Pourquoi n'ont-ils pas voté?

On recense au dernières élections 12 millions d'abstentions et 3 millions de votes blanc. C'est donc 15 millions de français, qui ne souhaitent pas voter pour les deux candidats possibles: environ un tiers des votants. Comment en est-on arrivé là?



Comme le montre le graphique, l'abstentionnisme est en hausse au fil des quinquennats.

Selon une étude récente de Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, l'abstention a pour cause un sentiment de non-représentation politique qui se fait sur 4 aspects: **l'alternance politique** qui semble inutile, la méfiance des français vis-à-vis des politiques à cause des scandales (ex: affaire Fillon, Cahuzac, etc), des hommes politiques déconnectés de la réalité (ne connaissant pas le prix d'un café lambda, comment peuvent-ils déterminer les revenus des chômeurs?) et le désintéressement des électeurs de la vie politique. Ils notent également que **les catégories sociales défavorisées** votent moins que les **catégories favorisées**. Après le second tour de 2017, Céline Braconnier dit: « Beaucoup nous disent s'attendre à "en prendre plein la tête". Emmanuel Macron n'est pas assez clivant pour les mobiliser contre lui. Ces abstentionnistes sont dans une indifférence teintée d'appréhension mais pas dans l'opposition ». Elle observe également que les jeunes votent moins: : « Les jeunes ne vont plus voter quand ils ne comprennent pas pourquoi on leur demande de se rendre aux urnes. Les personnes âgées, elles, y vont encore par devoir et n'arrivent pas à entraîner leurs enfants.» Les abstentionnistes ne se reconnaissent plus dans le système politique, ou alors ne le comprennent pas. On dirait qu'un fossé se creuse entre les politiques et le peuple, ce qui explique également l'abstentionnisme.

Parallèlement, on remarque un nouveau phénomène: la volatilité électorale. C'est-à-dire des électeurs qui passent du vote d'un candidat à un autre, il y a beaucoup moins de fidélité à un parti particulier par rapport à 40 ans plus tôt. Ce phénomène est

notamment dû aux remises en cause que font certains cités précédemment, sauf que dans ce cas là, au lieu de s'abstenir, les électeurs ont changé de candidat. En fait, la volatilité est également dû au fait que certains enjeux très concrets de leur vie sont défendus par un autre parti que celui qu'ils soutenaient, ce qui les amène à retourner leurs vestes.

La part d'abstentionnisme et d'un vote blanc remettent en question le système politique et électoral. En effet, il se pose une question de légitimité des élus, par exemple Emmanuel Macron, le président au pouvoir, qui est dans la Vème république la personne avec le plus de pouvoir entre ses mains, a été élu par moins d'un quart des votants.

Dans certains systèmes électoraux, le vote blanc ou l'abstentionnisme est pris en compte, ce qui n'est pas le cas de la Vème République. Si le vote blanc était pris en compte, dans un cas ou plus de 50% de la population n'as pas voté, ou a voté blanc, alors les élections seraient à réorganiser, car une majorité de la population la considèrerait comme illegitime.

Il existe aussi le cas Belge, qui, face à l'abstentionnisme, oblige les inscrits à voter, sous peine d'amende imposée à ceux qui ne voteraient pas, ce qui était également le cas de la démocratie athénienne.

Finalement on ne peut le nier aujourd'hui, le problème est là: la population française vote peu, et de moins en moins. Il faut rappeler que l'élection présidentielle est celle qui a tendance à mobiliser le plus, dans les autres élections le taux d'abstentionnisme est souvent encore plus important. Si les inscrits ne votent plus, c'est parce qu'ils ne croient plus dans un système où ils ne se reconnaissent plus, se sentent déçus ou écoeurés vis à vis des femmes-et hommes politiques et/ou alors qu'ils n'ont pas conscience de l'importance des votes. Les solutions existent, mais quelles que soient les décisions prises, elles entraîneront de profonds changements dans la constitution et la société française. Pour certains, l'une des idées, qui effectivement transformerait fondamentalement la constitution serait, tout simplement de changer de constitution: passer à la 6ème République, en construisant une constitution moins présidentielles, plus parlementaires et donc plus démocratique.